

Inscriptions sur les listes électorales

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans qui ont été recensés à 16 ans à Thézac, sous certaines conditions.

Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, première inscription...), vous devez prendre l'initiative de la demande.

2 options sont possibles pour le demandeur qui souhaite s'inscrire sur les listes électorales

- S'inscrire en ligne jusqu'au 4 mai 2022 via mon.service-public.fr
- Se présenter en mairie.

Liste des pièces à fournir

- Carte d'identité ou passeport en cours de validité (original + photocopie)
- Justificatif de domicile dans la commune, de moins de 3 mois (y compris pour les déménagements à l'intérieur de la commune).
- Les personnes hébergées doivent fournir une attestation d'hébergement, un justificatif de domicile et la pièce d'identité de l'hébergeant et un autre justificatif à leur nom.
- Les jeunes de moins de 26 ans hébergés chez leur(s) parent(s) doivent fournir le justificatif du domicile du ou des parents ainsi que le livret de famille
- Formulaire de demande d'inscription dûment complété

L'inscription sur les listes électorales est une démarche gratuite.

Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés, car s'ils ne sont pas raccordés aux services de votre commune : votre demande d'inscription ne sera pas transmise.